

Table des matières

Introduction	2
1) Une MECS : 3 pôles.....	2
2) Qui avons-nous accueilli ?	3
2.1) Les demandes d'accueils.....	3
2.2) Les demandes d'accueil d'urgence et leur impact	4
2.3) Les adolescents placés en grande souffrance psychique.....	4
2.4) Cartographie de l'activité du PEPS.....	5
➤ L'activité	5
➤ Les admissions	6
➤ Les motifs de placement.....	7
➤ La provenance du jeune à l'admission.....	7
➤ La file active de l'année 2019	8
3) Par qui ces jeunes ont-ils été accompagnés ?.....	9
3.1) L'équipe pluridisciplinaire.....	9
➤ Organigramme.....	9
➤ La particularité du pool de psychologues.....	10
3.2) Des partenaires pour assurer la sécurisation et les continuités des parcours	10
4) Comment les avons-nous accompagnés ?	12
4.1) L'accompagnement psycho-social	12
4.2) Dimension clinique et compétences psychologiques.....	12
➤ L'accompagnement et l'évaluation psychologique proposé au PHI et EVA	13
➤ Le soutien psychologique proposé aux adolescentes du pôle Internat.....	15
➤ Le maillage autour du soin psychique	16
4.3) Dimension quotidienne et compétences éducatives	16
➤ Axe 1 - L'habitat.....	17
➤ Axe 2 - L'insertion	17
➤ Axe 3 - La création de liens (l'ouverture).....	18
4.4) Soutien aux compétences des professionnels.....	19
4.5) La fin de prise en charge	19
Conclusion et Perspectives.....	20
Annexes : Album photos 2019.....	21
Productions du ZESTE tout au long de l'année :	21
Entretien du jardin du Pôle Internat.....	22
Séances bimensuelles d'Équithérapie	23
Séminaire de travail	24
Activités, sorties et séjours.....	25

Introduction

La nécessité d'adapter notre offre de service aux besoins des jeunes en difficultés multiples, a permis, il y a bientôt 10 ans, de faire naître la Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) P.E.P.S (Parcours Educatif et Psycho-Social). Cette proposition de « parcours » et la prise en charge psycho-éducative renforcée, font du PEPS un projet novateur et atypique, qui a su apporter une plus-value qui améliore toujours considérablement la qualité de prise en charge quotidienne des jeunes placés par l'ASE (CD 13) et/ou le Juge des enfants.

Le PEPS définit son projet d'établissement en s'appuyant sur le cadre des politiques définies par :

- Le code de l'action sociale et des familles
- L'article 375 du code civil relatif à la protection des mineurs en danger
- De l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante du décret 75-74 du 18 février 1975 relatif à l'aide au jeune majeur
- De la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant de l'action sociale et médico-sociale
- De la loi N°2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance
- De la loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant.

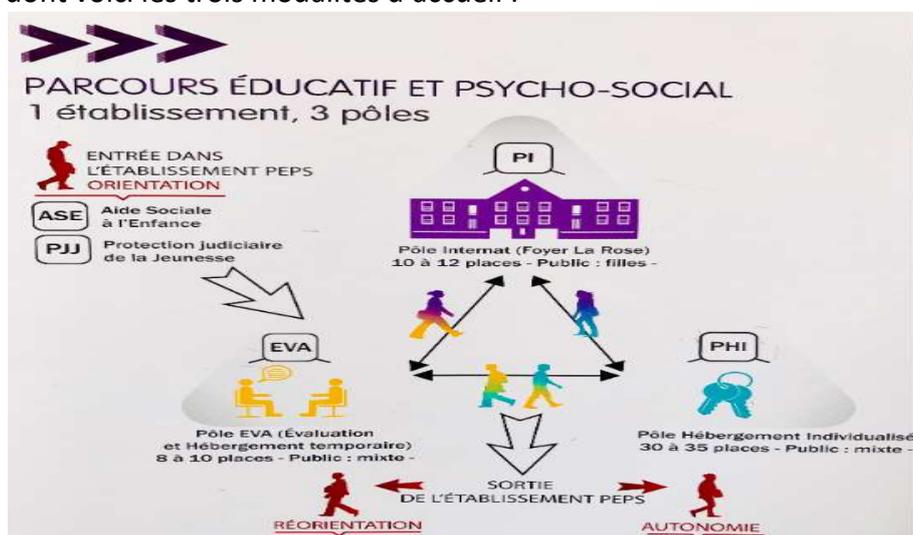
L'établissement a été créé grâce à la fusion de deux services déjà existants et l'extension d'un autre, le pôle EVA, dans un souhait de proposer un accueil alternatif aux traditionnelles institutions du secteur. L'objectif central et prioritaire du PEPS est de permettre au jeune de se projeter et construire un projet de vie visant systématiquement des progrès en termes d'autonomie. Bien que la temporalité soit différente, de par sa mission première, le pôle EVA offre au dispositif de la protection de l'enfance et donc au jeune pris en charge, la possibilité d'éviter les ruptures de parcours car il ouvre le champ des possibles.

L'année 2019 a été marquée par :

- La poursuite de la mise en œuvre du projet d'établissement réécrit en 2018,
- La réalisation de l'évaluation interne du PEPS,
- Le recentrage de la visite à domicile comme support d'amélioration de l'accompagnement en hébergement diffus et de continuité du parcours
- Le développement des compétences et de la cohésion de l'ensemble du PEPS

1) Une MECS : 3 pôles

La prise en charge des jeunes au PEPS s'inscrit dans une continuité de parcours au sein de l'établissement dont voici les trois modalités d'accueil :



- **Le pôle d'hébergement Individualisé (PHI)** a une capacité de 30 à 35 places, pour des filles ou garçons, de 14 à 21 ans, en appartement dans le diffus Marseillais. Chaque jeune accueilli est suivi sur son projet, par un éducateur et un psychologue (salaire ou libéral) formant ainsi un trinôme. **Il s'agit d'un accompagnement psycho-social à l'autonomie et à la sortie du dispositif ASE/PJJ des jeunes confiés.**
- **Le pôle Eva** a une capacité de 9 places, pour filles ou garçons, de 16 à 21 ans, sur une période de 3 mois. Ils sont accueillis en studio dans le diffus de Marseille. Ici, est concernée **l'évaluation croisée d'un jeune à un instant donné afin de permettre une objectivation optimale des compétences psycho-sociales et de préconiser une prise en charge adaptée pour la suite.** Sur une période de trois mois, une évaluation psycho-sociale est menée à l'aide d'outils spécifiques, par l'équipe pluridisciplinaire (éducateur spécialisé, psychologue, CESF).
- **Le pôle internat (PI)** accueille des jeunes filles de 14 à 21 ans en foyer, sur une capacité de 10 à 14 places. Cette structure est ouverte 365 jours par an, 24h/24h. **Il s'agit d'offrir un accueil sécurisant et contenant, un accompagnement éducatif et psychologique permettant à chaque jeune fille de s'impliquer dans un processus de reconstruction personnel.**
- **Le ZESTE :** Depuis janvier 2018, la MECS PEPS a obtenu une extension de 5 places pour un atelier d'activité de jour. **Il s'agit d'un module de remobilisation et de valorisation de la personne autour des supports de la cuisine et de la pâtisserie,** pouvant accueillir des jeunes bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance.

2) Qui avons-nous accueilli ?

2.1) Les demandes d'accueils

La MECS PEPS propose donc une prise en charge atypique et diversifiée pour des jeunes adolescents ayant des difficultés à se poser et à respecter les règles d'une maison d'enfants dite « classique ».

132 demandes d'accueils pour **73** admissions, soit **55 %** des demandes, équivalent à 13 % de plus qu'en 2018.

Ainsi il y a eu **60 non admissions** (contre 89 en 2018) pour les motifs suivants :

- **32 % pour profil non adapté/troubles psychiatriques avérés** : il est important de noter que ce chiffre est en baisse par rapport à 2018 car nous avons accueillis **20%** de jeunes supplémentaires présentant des troubles du comportements et psychiques avérés.
- **30 % de demandes annulées par le prescripteur** (jeune en fugue, ayant trouvé une place ailleurs)
- **26 % car pas de places** sur les pôles au moment de la demande (puisque nous n'avons pas de liste d'attente).
- **12% car l'orientation n'était pas adaptée** (trop jeune, demande de semi autonomie, demande de foyer garçons...)

2.2) Les demandes d'accueil d'urgence et leur impact

Face à un dispositif de la protection de l'enfance en tension et des structures dédiées à l'urgence saturées, le PEPS est très régulièrement sollicité pour des accueils d'urgence et/ ou des prises en charge présentées comme du "dépannage". Dans notre mission de parcours éducatif psychosocial, une entrée en urgence ne peut que difficilement se penser dans le diffus (PHI et EVA), sans mettre en délicatesse la notion même de protection. En revanche, cela peut s'envisager sur le pôle internat de par sa configuration d'hébergement collectif, par la présence continue de professionnels mais aussi dans une perspective d'accueil inconditionnel pour des jeunes en rupture de parcours. Pour faire face à ces demandes d'accueil d'urgence, le PEPS a donc mis en place une procédure interne d'accueil d'urgence. Nous accueillons le jeune pour une période de 15 jours (actée avec l'ASE de date à date) pour une évaluation et proposons ensuite une continuité de PEC si c'est envisageable sur notre structure. L'urgence est une prise en charge bien spécifique qui ne peut être imposée à un établissement. Malgré tout, dans "ce jeu" de l'urgence, nous avons pu offrir des places pérennes à des jeunes accueillis au départ en urgence. Cependant le caractère d'urgence ne saurait être une porte d'entrée habituelle dans notre structure.

En 2019, nous avons accueilli **16** jeunes filles au pôle internat sur un protocole d'urgence et nous avons pérennisé la prise en charge pour **10** d'entre elles, ce qui est l'équivalent à 2018.

2.3) Les adolescents placés en grande souffrance psychique

Dans le contexte de placement en MECS, le parcours de vie chaotique de ces enfants ne peut pas être dénué de conséquences sur leur développement.

Il s'avère que la proportion de jeunes exprimant une détresse psychologique est significativement plus élevée parmi ceux qui ont vécu des événements de vie dramatiques ; la situation de placement en fait partie. Ils sont fragilisés dans leur construction identitaire et entrent de manière plus brutales dans un processus de souffrance psychique.

Ces événements de vie (carence éducative, abandon, séparation, maltraitance...) constituent des facteurs de risque d'une détresse psychologique chez ces adolescents, qu'ils en soient victimes ou témoins directs. Leur impact varie toutefois selon les individus, en fonction de leur capacité de résilience, c'est-à-dire leur capacité à surmonter les événements de vie douloureux.

Durant cette période de l'adolescence, la sollicitude de l'entourage est recherchée. L'environnement familial joue le premier rôle structurant et contenant pour l'appareil psychique. Dans un contexte d'environnement familial effacé, dysfonctionnant voire pathologique, il ne joue plus son rôle de contenant et laisse se créer les prémices d'un mal être et de la souffrance psychique, créant ainsi les conditions préalables à l'apparition des troubles.

Le vécu de maltraitance et d'abandon engage, menace, de manière particulièrement aiguë la pérennité du lien existant entre l'adolescent et ses parents. Les troubles de l'attachement tendent à être une caractéristique commune du public accueilli, ce n'est pas là le moindre des effets de la maltraitance. Ainsi, malgré l'objectif de protection, en étant prononcé, le placement vient activer une angoisse déjà existante et lui donner une représentation. Avec la séparation physique effective et l'impossibilité de pouvoir vérifier de façon régulière la présence parentale, l'adolescent risque de voir des angoisses de perte fortement mobilisées. La situation de placement au sein d'un établissement souligne la fragilité de développement entourant le processus de séparation/individuation. Lorsque le placement a eu lieu

dans l'enfance, ce processus, source d'angoisse, se réactive au moment de l'adolescence et vient questionner l'adolescent sur son passé, son histoire et son devenir de futur adulte. À cet âge les symptômes et les troubles mentaux, traduisant une pathologie mentale, ne sont pas toujours détectés et pris en charge assez tôt. Ainsi les troubles dépressifs et les crises d'angoisse ne sont pas toujours pris au sérieux et sont cachés derrière le mal être et la crise d'adolescence qu'ils traversent. De même les symptômes pré psychotiques et les troubles alimentaires ne sont pas énoncés par les jeunes car peu interrogés à ce sujet. Un comportement toxicomane ou délinquant peut également cacher en fait une pathologie de type psychotique ou dépressif grave et ne seront détectés que suite à une hospitalisation forcée ou un passage à l'acte violent.

Nous accompagnons, au quotidien, des adolescents placés et dont la souffrance psychique peut s'exprimer par la combinaison :

- de symptômes dépressifs, d'anxiété, d'instabilité, d'irritabilité, de dévalorisation et de culpabilité,
- de troubles du sommeil (fatigue, insomnie...) et de troubles alimentaires,
- du désintérêt, fléchissement et/ou absentéisme scolaire,
- de la consommation de produits considérés comme nuisibles à la santé, licites ou illicites,
- du déni de souffrance : « je ne ressens rien », « je ne suis pas fou, je vais bien »,
- du mimétisme linguistique d'adolescent : « j'ai la haine », « je suis cassé »,
- de l'inhibition affectivo-cognitive,
- de fugues (recours aux squats, errance...),
- de tentative de suicide ou passage à l'acte hétéro agressif,
- de conduites à risques (sexuelles, routière...),
- du glissement sous l'emprise sectaire

Notre analyse systémique sur l'émergence de la souffrance psychique permet d'être vigilant et de porter une attention particulière à ce qui pourrait advenir d'une fixation pathologique appelée « pathologies limites » et/ou de troubles psychiatriques plus sévères.

2.4) Cartographie de l'activité du PEPS

➤ **L'activité**



ACTIVITE	2018	2019
Capacité autorisée	50	50
Nombre de journées d'ouverture	365	365
Nombre de journées théoriques	18250	18250
Nombre de journées prévues	17702	17644
Taux d'occupation budgétaire %	97	96,99
Nombre de journées réalisées	17551	17431
Taux d'occupation réel en %	96,16	95,51
Ecart prévu/réalisé	-151	- 271

Le taux d'occupation réel de 2019, ne reflète pas l'ampleur du travail engagé par l'ensemble des équipes psychosociales du PEPS. En effet, nous avons connu des mouvements d'effectifs importants sur le pôle internat du aux nombreux accueils d'urgence. Pour autant, nous avons consolidé la majorité de ces accueils dits « d'urgence » et de « dépannage ».

➤ Les admissions

L'établissement PEPS est une MECS d'une capacité d'accueil de 50 places d'hébergement, plus 5 places d'accueil de jour de remobilisation. Nous accueillons des mineurs et jeunes majeurs âgés de 14 à 21 ans dans le cadre de mesures d'assistance éducative (ASE) ou de protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

Notre principe d'accueil est fondé sur l'inconditionnalité. Nous accueillons des jeunes sans aucun projet particulier au moment de leur admission, inscrits dans la délinquance, l'errance et les conduites à risques. Nous revendiquons notre double habilitation ASE – PJJ, qui nous permet de continuer à ouvrir un champ des possibles pour des jeunes que très peu de MECS admettent.

La MECS fonctionne sans liste d'attente afin de ne pas engorger le service de candidatures qui ne seraient plus d'actualité ou pertinente, qui auraient trouvées une autre place ailleurs, pour ne pas faire patienter ou espérer un jeune de trop long mois alors que le besoin est jugé immédiat. Cela nous permet d'être le plus réactif possible et au plus près des besoins du jeune et du prescripteur à l'instant de la demande ... Nous nous attachons à maintenir la qualité des accompagnements en effectuant une procédure d'admission nécessaire à toute admission sur le PEPS.

Suite à la procédure d'admission, en deux rendez-vous, les jeunes qui ont obtenu un avis favorable d'admission intègrent la file active. Un hébergement, ou une chambre, est mis à leurs dispositions, dans le diffus ou à l'internat. La disponibilité du binôme psycho-social est immédiate. Le référent éducatif désigné collabore en amont de l'admission officielle, avec les travailleurs sociaux orienteurs et le jeune concerné, afin de faciliter son passage vers le PEPS. Le service prescripteur est étroitement associé à la prise en charge du jeune et doit rester tout au long de l'accueil un recours facile et familial.

En 2019, le nombre de jeunes nouvellement accueillis à la MECS PEPS se répartit comme suit :

Nouvelles admissions par pôle

	PI	PHI	EVA	Total
2018	20	18	25	63
2019	30	17	26	73

73
Entrées
en 2019

Origines des nouvelles admissions en 2019

	PI	PHI	EVA	Total
ASE	30	13	19	62
PJJ	0	4	7	11

- Sur les 62 jeunes orientés par l'ASE, qui reste notre principal prescripteur, 25 d'entre eux avaient également une mesure PJJ soit 40%.
- En 2019, nous remarquons une hausse du nombre de jeunes admis de +13% sur l'ensemble du PEPS et une augmentation significative sur le pôle internat de 10 entrées.

➤ **Les motifs de placement**

Les adolescents et jeunes majeurs que nous accompagnons sont des enfants majoritairement placés depuis leur plus jeune âge. Il s'agit de jeunes dont les dérèglements familiaux précoces, sévères et durables ont conduit à les extraire de la cellule familiale pour les confiés à l'Aide sociale à l'enfance.

Dans une approche systémique de la Protection de l'enfance, nous prenons en compte, au quotidien, la cumulation des causes de placement. Cependant, si nous devons dégager une cause dominante pour chaque admission au PEPS, nous pourrions dire que :

49 % des jeunes accueillis ont été placés suite à des carences éducatives sévères

viennent ensuite :

- **26 %** relativement à des problèmes/conflits familiaux /maltraitance
- **13 %** de mineurs non accompagnés (isolement durable)
- **7,5 %** pour cause d'errance
- **4,5 %** pour des difficultés psychologique/psychiatrique des parents

Nous pouvons constater qu'en 2018, la majorité des jeunes étaient placés au PEPS pour des causes de conflits familiaux, alors qu'en 2019, la majorité des placements fait suite à des carences éducatives sévères.

➤ **La provenance du jeune à l'admission**

	PHI	EVA	PI
Domicile (Famille, AEMO, Hébergé par tiers...)	2	11	12
Autres structures ARS ou autre pôle de PEPS	7	2	2
Autres MECS, DIMEF, CER, CEF...	7	8	14
Errance	1	5	2

40%
des entrées au PEPS proviennent des autres
MECS/DIMEF

L'année 2019 se caractérise par une provenance :

- de jeunes en ruptures de parcours : **74%** des jeunes accueillis arrivaient directement d'une autre MECS ou du domicile suite à une fin de prise en charge.
- d'une volonté de continuité des parcours : pour **15%** des jeunes admis, nous avons proposé un autre pôle du PEPS afin de permettre une poursuite de l'accompagnement en cohérence avec les besoins et les demandes du jeune.
- où **11 %** des accueils se font suite à une situation d'errance d'un jeune sans domicile stable.

➤ La file active de l'année 2019

Il s'agit de l'addition constituée par les nouvelles admissions et les adolescents présents au 31/12/2019.

La MECS PEPS a ainsi accompagné, sur l'année 2019 :

119 jeunes
accompagnés
en 2019

	PHI	EVA	PI
File active	47	33	39

En 2019, la file active est plus importante qu'en 2018. Ce chiffre est dû à une augmentation des prises en charges au pôle Internat et sur le pôle EVA.

Âge moyen, par pôle, des jeunes accompagnés en 2019

Âge moyen
sur le PEPS :
**17 ans et
8 mois**

PHI	19,05 ans avec un âge moyen à l'entrée de 17,60 ans
EVA	17,5 ans avec un âge moyen à l'entrée de 16,67 ans
PI	16,81 ans avec un âge moyen à l'entrée de 15,94 ans

En 2019 comme en 2018, nous nous rapprochons des exigences du schéma départemental, à savoir une prise en charge plus jeune dans les dispositifs d'accès à l'autonomie :

- au PHI, entré mineur il devient majeur au cours de l'année.
- sur EVA, les jeunes ont 17 ans et demi en moyenne sur l'année. A l'approche de la majorité, la mission d'évaluation de ce pôle demeure un réel outil pour les prescripteurs, dans la mesure des prérequis à l'autonomie et l'attribution éventuel des CJM.
- au PI, les jeunes filles ont en moyenne 16 ans.

En 2019, **45%** des jeunes accompagnés avaient entre 16 et 18 ans et **12%** entre 14 et 16 ans.

Répartition par sexe et par pôle, des jeunes accompagnés en 2019



	Filles	Garçons
PHI	20	27
EVA	15	18
PI	39	/

Cette année encore, le PEPS a accueilli essentiellement des filles mais ceci doit être regardé en tenant compte du fait qu'un des trois pôles (PI) accueille exclusivement des filles. Car si nous observons plus finement, au PHI et à EVA, ce sont majoritairement des garçons qui ont été pris en charge.

3) Par qui ces jeunes ont-ils été accompagnés ?

3.1) L'équipe pluridisciplinaire

➤ Organigramme

	Nombre d'ETP réalisé en 2019	Nombre d'ETP Accordé en 2019
CADRE CLASSE 2 NIVEAU 2 (CSE)	1,00	1,00
CADRE CLASSE 2 NIVEAU 1 (CRC)	1,00	1,00
TECHNICIEN QUALIFIÉ	0,50	1,00
TECHNICIEN SUPERIEUR	1,00	1,00
MAITRE OU MAITRESSE DE MAISON	0,80	1,00
AGENT DE SERVICE INTERIEUR	0,38	0,21
AGENT TECHNIQUE	1,00	1,00
SURVEILLANT DE NUIT	3,05	2,50
CONSEILLERE EN ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE	1,98	1,00
EDUCATEUR TECHNIQUE	1,00	1,00
EDUCATEUR SPÉCIALISÉ	11,28	12,50
MONITEUR EDUCATEUR	0,92	0,00
CADRE CLASSE 3 NIVEAU 1 (PSYCHOLOGUE)	1,17	1,17
TOTAL	25,08	24,38

REMPLACEMENT	0,69	1,50
--------------	------	------

L'année 2019 a permis de stabiliser l'équipe du pôle internat, et ce malgré les difficultés de recrutement sur cet outil de médiation, si spécifique, qu'est une prise en charge en internat.

➤ La particularité du pool de psychologues

Depuis maintenant 9 ans, une équipe de psychologues, toujours composée en 2019 de 2 psychologues salariés et 6 psychologues libéraux, accompagne chaque jeune du PEPS avec une proposition de prise en charge psychologique atypique et toujours novatrice, essentiellement basée sur un accompagnement « hors les murs » et au plus près, au chevet, du jeune.

Cette démarche, d'aller vers, sans attendre la demande initiale, a permis une rupture nette avec les représentations ou les expériences négatives que les jeunes pouvaient avoir des psychologues. Tous les jeunes du PEPS, même les plus réfractaires au départ, ont à ce jour un accompagnement de soutien psychologique et psychothérapeutique, couplé avec l'accompagnement éducatif.

Comme depuis maintenant 3 ans, nous proposons aux jeunes, encore présents sur le pôle d'hébergement individualisé et le pôle EVA au 31/12/2019, un questionnaire de satisfaction concernant l'accompagnement psychologique au sein du pôle PHI et EVA :

- Sur les **41 jeunes** interrogés :
 - la modalité de prise en charge psychologique proposée, était nouvelle pour eux à **95,1%** ;
 - les jeunes ont reconnu à **100%** la disponibilité et la réactivité des psychologues, notamment grâce à la flexibilité des possibilités de rencontres, aux échanges par SMS, aux appels soirs et week-ends, aux rencontres hors les murs du service ;
 - **100%** d'entre eux conseilleraient l'établissement PEPS pour cette prise en charge psychologique nouvelle et atypique ;
 - **78%** pensent que cette modalité de prise en charge va leur permettre d'être plus outillé(e) et plus en confiance pour affronter l'avenir ;
 - **58,5 %** d'entre eux disent se sentir capables de faire appel spontanément à un psychologue, une fois sortie du dispositif.

3.2) Des partenaires pour assurer la sécurisation et les continuités des parcours

Nous sommes convaincus que l'amélioration de la qualité des prises en charges relève de nos pratiques collectives, de nos modes de régulation et de la mise en œuvre de nos décisions en lien avec les différents partenaires nécessaires dans les accompagnements.

Le PEPS, fort de son expérience de coopération et de coordination des parcours, attache une réelle importance à proposer à chaque jeune accueilli, une prise en charge globale. La MECS PEPS le fait à travers plusieurs propositions correspondant toujours à la demande individuelle de chaque jeune dans le cadre de son Projet d'Accompagnement Personnalisé.

Dans la perspective de permettre à chaque jeune d'être acteur de son devenir et de son projet de vie, nous travaillons avec lui sa place d'acteur dans la société à l'instant T, lors de son accompagnement mais aussi dans une perspective de sortie du dispositif de protection de l'enfance.

Au regard des demandes et des besoins des jeunes accueillis en 2019, nous avons œuvré avec les acteurs suivants :

Services gardiens :

Aide Sociale à L'enfance
Protection Judiciaire de
la jeunesse

**Jeune
accompagné au
PEPS**

Les acteurs de la Cité :

Réductions des risques : COREVIH, Point information jeunesse, Imaje Santé, planning familial, centre de planification, L'amical du nid, ACPE (Agir Contre la prostitution des enfants), OSIRIS, CMP, Hôpitaux publics, Clinique l'Escale, le SSIAT, Clinique des 3 cyprès, HAD diabète...

Loisirs : Culture du Cœur, salle de sport, Cinéma, participation A l'ALGERNON en Octobre, Festival de Marseille, Radio Galère.

Insertion/Scolarité : CIO, Mission locale, Centre de formation, lycées/collèges, Soliform, professeurs particuliers.

4) Comment les avons-nous accompagnés ?

4.1) L'accompagnement psycho-social

Accompagner ces adolescents malgré tout, est l'essence même de la MECS PEPS, la substantifique moelle de notre mission. Mais comment ? Comment accueillir ces adolescents, placés par l'ASE et/ou le juge des enfants, ces jeunes gens à peine sortis de l'enfance et privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille, de leurs parents. Comment les accueillir tels qu'ils sont et tels qu'ils se présentent à nous : avec leur passé, leur enfance chaotique, leurs blessures, leurs difficultés à *Être*. À être Sujet, à être en société, et parfois même à exister tout simplement... Comment leur ouvrir le champ des possibles ?

La réponse du PEPS est de proposer un accompagnement psychosocial. Cette action innovante se caractérise par un accompagnement socioéducatif articulé avec un accompagnement psychologique (psychologues institutionnels et psychologues libéraux conventionnés avec l'ARS) dans une cohérence d'ensemble pour chaque jeune. L'articulation entre ces deux compétences, psychologique et éducative, à la fois différentes et complémentaires, permet de proposer un accompagnement psychosocial, qui répond à la singularité de chaque parcours de vie, par deux approches soutenantes et sécurisantes.

Notre projet est axé sur le bien-être et l'autonomie du jeune. Les professionnels sont garants d'un accompagnement relationnel protecteur et contenant. Ils sont garants du respect des besoins de chaque jeune, à travers le partage d'une vie quotidienne. Ils les aident à trouver et à avoir une place singulière dans la société car l'insertion de ces adolescents ne peut se réaliser qu'en lien avec la communauté sociale qui l'entoure. La MECS PEPS est un établissement homogène, assurant une même mission auprès d'un public identifié, c'est pourquoi la plupart des prestations sont communes aux trois pôles. Elles sont toutefois articulées de manières différentes, selon la modalité d'accompagnement et le projet d'accompagnement de chacun. Le Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) guide l'accompagnement psychosocial tout au long de l'accueil à travers : le quotidien, l'autonomie, les relations aux pairs, aux adultes, à la famille, à l'extérieur, la scolarité, l'emploi, le soin...

4.2) Dimension clinique et compétences psychologiques

En 2018, l'équipe pluridisciplinaire comptait 8 psychologues sous divers statuts :

- PHI : 1 psychologue salarié (0,67 ETP) et 5 psychologues vacataires
- EVA : 1 psychologue vacataire, avec un temps de présence attribué sur le service.
- PI : 1 psychologue salarié (0,5 ETP)

Bien que l'opérationnalité de chacun (temps de présence sur les services, présence aux réunions d'équipes, attribution d'un bureau...) soit différente en fonction du pôle et du statut de chaque psychologue, tous, que ce soit avec une modalité d'accompagnement ou d'évaluation, et sous l'expertise et la coordination du chef de service psychologique, ont la même mission : ***Offrir un espace d'écoute bienveillante et d'élaboration psychothérapeutique, afin d'aider chaque jeune à grandir et devenir un jeune adulte autonome.***

Pour cela, ils proposent des rencontres :

- **Dans différents lieux** (studios, lieux de formations, restaurants, brasseries,
- **A différents rythmes** et sur une grande amplitude horaire, y compris soirs et week-ends pour les libéraux. Les entretiens et les rencontres peuvent se faire, avec les vacataires, en soirée et le weekend.
- **Avec différents supports** (rendez-vous médicaux, loisirs, démarches). Les psychologues utilisent des médiations thérapeutiques comme support de la relation, essentiellement dans des temps de culture/de loisirs et lors de rendez-vous médicaux.

➤ L'accompagnement et l'évaluation psychologique proposé au PHI et EVA

L'accompagnement ou l'évaluation psychologique proposé, prennent en compte les enjeux et les perturbations sévères que le placement et le sentiment d'abandon peuvent engendrer dans le développement psychoaffectif de l'enfant, de l'adolescent et donc dans la construction de la personnalité du futur adulte que nous prenons en charge. Nous nous sommes rendu compte, au fil des années et de la pratique, que la prise en charge psychologique (que ce soit de l'accompagnement, du soutien ou de l'évaluation) au PEPS était axé sur les manifestations et la symptomatologie du syndrome d'abandon afin de soutenir ces adolescents et jeunes majeurs dans un projet de vie et une construction identitaire stable, tout en tenant compte de leur histoire de vie.

Axes de prise en charge psychologique :

- **Equilibre émotionnel**
- **Socialisation**
- **Affirmation de soi**

Ainsi, les psychologues proposent au jeune de travailler sur ces 3 grands axes. Dans le questionnaire de satisfaction concernant la prise en charge psychologique au PEPS, les 40 jeunes du PHI et du pôle EVA interrogés, ont pu s'exprimer sur ces axes proposés et en cours d'élaboration :

- **Équilibre émotionnel** : permet d'aider les jeunes à faire face aux situations mettant en jeu leur équilibre émotionnel, à élaborer leur vécu affectif, à mieux exprimer leurs émotions et à mieux adapter leurs réponses comportementales

55% des jeunes interrogés se sentent en difficultés avec leur équilibre émotionnel. Ils peuvent avoir tendance à fuir la situation et leurs réactions émotionnelles dépendent de chaque situation.

20% des jeunes se sentent débordés par leurs émotions (agressivité, colère...) face à des situations imprévues et stressantes

65 % continue à ressentir le besoin de travailler sur leur équilibre, leur stabilité émotionnelle

- **Socialisation** : permet d'aider le jeune à instaurer des relations de qualité au sein d'un groupe, à coopérer, analyser les situations sociales et être disponible pour les autres (amis, famille, collègues de travail

45% des jeunes interrogés se sentent à l'aise en groupe et dans la société, en capacité de gérer les interactions et dans le respect d'autrui.

35 % des jeunes se sentent en difficultés à trouver ma place dans un groupe.

55% continue à ressentir le besoin de travailler sur leur ouverture sociale et leurs relations aux autres

Socialisation : permet d'aider le jeune à instaurer des relations de qualité au sein d'un groupe, à coopérer, analyser les situations sociales et être disponible pour les autres (amis, famille, collègues de travail. **56%** des jeunes interrogés se sentent à l'aise en groupe et dans la société, en capacité de gérer les interactions et dans le respect d'autrui.

67% continue à ressentir le besoin de travailler sur leur ouverture sociale et leurs relations aux autres

- **Affirmation de soi** : afin d'aider les jeunes à renforcer le sentiment de compétences personnelles, d'assurance et de confiance en soi. Le jeune doit donc être en capacité de s'exprimer, sur ses opinions, ses valeurs, ses émotions, ses besoins et ses limites.

55 % des jeunes interrogés se sentent en difficultés pour donner une appréciation d'eux même, pour exprimer leurs envies et désirs. Leur confiance en eux va dépendre des situations.

25% des jeunes ont une bonne image d'eux même et ont confiance en eux.

60% continue à ressentir le besoin de travailler sur leur confiance eux et sur l'image que les autres ont d'eux.

Dans ce même questionnaire, nous avons également laissé à chaque jeune la possibilité d'exprimer leur principale préoccupation à ce jour et ce sur quoi il aimerait travailler avec le psychologue. Voici une partie de leurs réponses :

« Arriver à vivre seule »

« Aidez-moi à construire un projet professionnel »

« Aidez-moi à mettre en pratique ce que je dis »

« Papiers français »

« Arrêter de penser aux autres, prendre soin de moi »

« Comment faire pour arrêter de m'inquiéter pour ma mère »

« Travailler la confiance en moi, je doute trop de ce que je fais ».

« Travailler sur les tensions que j'ai en moi, sur mon impulsivité, sur mon agression. »

« Aidez-moi à cadrer mon esprit »

« Je n'ai pas de patience, je me braque, je reste dans mon coin, comment faire autrement ? »

« Pourquoi les travailleurs sociaux m'ont séparé de ma mère »

« Sur la confiance en soi et travailler mes émotions et ma sensibilité »

« Ma préoccupation principale est d'arriver à moins me renfermer sur moi-même »

« Travailler sur qui je suis car je me cache derrière une carapace »

« Je ne veux pas devenir fou comme mon père »

« Résoudre mes problèmes de sommeil »

« Eviter de retourner en prison »

« Travailler sur mon comportement agressif »

« Ma préoccupation principale est que je ne me reconnais plus et je veux travailler sur moi-même »

« Travailler sur mon inquiétude à ne pouvoir rien construire »

« Arriver à me protéger des autres et travailler sur ma confiance en moi »

« Ma principale préoccupation à ce jour est ma solitude. J'aimerais travailler à mieux la gérer »

« Je veux prendre soin de moi »

« Trouver la stabilité pour préparer mon bac »

« Aidez-moi à retourner à l'école »

« Comment me séparer des autres pour construire mon projet »

➤ **Le soutien psychologique proposé aux adolescentes du pôle Internat**

Durant l'année 2019, l'activité d'accompagnement psychologique du pôle internat s'est structurée autour d'éléments de stabilité, nos missions, notre projet, notre organisation, mais également autour d'éléments plus labiles et imprévisibles comme le profil de certaines jeunes filles accueillies, ou encore de nombreux mouvements d'entrées et de sorties de prise en charge ainsi que des départs et arrivées dans l'équipe. Au cours de cette année, la fonction d'accompagnement psychologique ainsi que les méthodes ont pu évoluer et ce, en fonction des problématiques des jeunes filles accueillies.

Au cours de l'année 2019, au-delà des problématiques attendues de déprivation émotionnelle, carence affective ou encore de trouble limite d'une personnalité en construction, nous avons fait face à des demandes et des difficultés inhabituelles pour nous. Ainsi, nous avons accompagné des jeunes femmes présentant des troubles somatiques (diabète, maladies orphelines), des trajectoires de vie contemporaines et dramatiques avec l'accompagnement de Mineurs Non Accompagnés, ou encore de problématiques psychiatriques aiguës nécessitant des traitements importants et des hospitalisations à répétitions.

Aussi, certaines filles, en fin de parcours à l'arrivée sur notre structure ont nécessité, au regard de leur difficulté, un accompagnement psycho-social dans l'élaboration de dossier MDPH afin de garantir un « après » respectueux de leurs besoins. Nous avons également eu à faire avec des fonctionnements prédélinquants structurés en réseau et à un cycle de violence qui s'est déployé sans que ce soit réellement compréhensible par l'équipe. Pour autant, l'expérience du travail auprès de ces adolescentes nous a conduits à repérer, chez elles, un déroulement commençant par l'invective verbale, le renforcement par des gestes, des menaces puis enfin des passages à l'actes violents. Il a été plus difficile, pour les professionnels d'intervenir, de médiatiser et de calmer les conflits, d'autant que ces actes de violences sont commis à l'extérieur de la structure.

Enfin, dès la fin du premier trimestre 2019, des suspicions autour de conduites prostitutionnelles ont préoccupé l'ensemble de l'équipe et ont nécessité le déploiement de stratégies d'adaptation, de médiation et d'accompagnement de ces jeunes filles. Le déni de prostitution par certaines jeunes femmes a été difficile à appréhender et de fait à accompagner. Comment apporter du soutien à de très jeunes filles qui ne reconnaissent pas avoir de difficultés ? Ou encore comment aborder le sujet des violences sexuelles avec des personnes qui sont accueillies depuis seulement quelques jours ? Ces questions guident les pratiques professionnelles au quotidien. Ces problématiques ont provoqué certains départs dans le cadre de demandes de réorientation, en mesure de protection du groupe, accentuant le « turn over » des jeunes filles sur le foyer. Or le pôle internat ne peut être pensé comme un lieu d'accueil d'urgence, notre action est pensée dans une inscription temporelle longue, ponctuée par différentes phases.

L'accompagnement psychologique s'en est vu clivé entre les « anciennes » résidentes avec qui un lien était suffisamment structuré et sécurisant pour engager un travail de parole et d'élaboration de leur subjectivité, et une autre partie du groupe avec qui les relations naissantes se sont vues interrompues par des fins de prise en charge ou des réorientations à répétition.

L'année 2019 et les difficultés énoncées ci-dessus, ont nécessité de penser à des réajustements dans nos pratiques. L'accompagnement psychologique ne peut plus utiliser comme seul terrain le temps et le quotidien comme médiation. En effet maintenir cette seule dynamique risque d'exclure les accueils d'urgence ou les prises en charge courtes qui nécessitent tout autant que les autres que l'on prenne soin de leur dimension psychologique au-delà de l'observation.

Nous avons, au cours de l'année fait le choix de nous appuyer sur les balises institutionnelles existantes (entretiens de pré admission, élaboration du projet d'accueil, entretiens psycho-éducatifs...) afin de provoquer la rencontre lorsque « l'aller vers » dans le cadre informel ne suffit pas pour créer le lien.

Le travail autour de médiations souvent ajustés et articulés au désir des jeunes filles prend également plus de place : les jeux vidéo, l'écriture, le chant sont devenus les pré requis au travail sur l'autonomie et le quotidien.

L'équipe psycho-sociale se veut également plus soucieuse du travail en individuel afin de réaffirmer le cadre institutionnel et favoriser une parole personnelle hors du groupe. Cette dynamique dans nos pratiques est facilitée par un travail institutionnel plus large et au long cours. La mise en place de séminaires thématiques a renforcé ainsi la cohésion de l'équipe éducative du PI, en proposant un socle d'expérience et de partage de connaissances propices aux questionnements et aux réajustements, permettant de proposer des pratiques dynamiques à même de s'adapter à des problématiques plus variées et plus intenses.

➤ **Le maillage autour du soin psychique**

Afin de pouvoir assurer une continuité d'accompagnement et de parcours de soins des jeunes accueillis à la MECS PEPS, nous avons au fil des années, développé des conventions avec :

- une psychiatre : son aide précieuse en termes de prévention et de repérage des troubles psychiques des jeunes que nous accueillons est essentielle. Elle est également un point d'appui en termes d'élément diagnostique, mais aussi en termes de facilitation d'accès à des soins et à des structures spécifiques, que ne sauraient proposer l'ARS de par les modalités d'accueil et d'hébergement qui lui sont propres. Nous nous adossons également au psychiatre pour établir les dossiers MDPH dont le nombre est croissant.
- une infirmière : depuis 2018, nous avons établi une convention avec une infirmière afin d'administrer les traitements prescrits par la psychiatre conventionnée ou un autre spécialiste.
- l'équithérapie : depuis 2015, nous travaillons en partenariat avec un centre équestre afin de proposer des séances d'Equithérapie tous les 15 jours, notamment pour les bienfaits thérapeutiques que le cheval peut apporter en tant que médiateur de la relation.

4.3) Dimension quotidienne et compétences éducatives

Tout au long de l'accompagnement, l'équipe éducative va s'attacher à manifester envers chaque jeune de la disponibilité, à démontrer son soutien et à valoriser ses capacités et ses compétences. La pédagogie éducative s'appuie sur l'identification et l'importance du « faire avec », en laissant de l'autonomie mais aussi en respectant les rythmes et les temporalités de chacun.

Comme nous l'annoncions l'année précédente, l'équipe éducative du PEPS a entamé un travail de définition et de mise en œuvre d'indicateurs d'évaluations. Ceci afin de mettre en exergue qualitativement et quantitativement, le caractère acquis, en cours d'acquisition, non acquis d'items, dans les 3 axes de travail d'accompagnement éducatif :

Axes de travail éducatifs :

- **L'habitat**
- **L'insertion**
- **La création de liens**

➤ Axe 1 - L'habitat

Il permet d'aider la personne accompagnée à être capable de gérer en autonomie de plus en plus grande son quotidien (planifier les différentes tâches, faire face aux imprévus, demander de l'aide, etc...)

- **60 %** des jeunes accueillis en 2019 ont acquis les bases de l'entretien d'un logement en termes d'hygiène, de rangement du lieu habité, de diversification du régime alimentaire.
- **53 %** sont en capacité de prendre soin de l'appartement mis à disposition, de respecter les règles de copropriétés et de faire face aux impondérables de la vie courante.

La gestion du budget et la capacité à épargner sont en cours d'acquisition pour plus de la moitié des jeunes accompagnés. On remarquera que seulement **33 %** des jeunes accueillis en 2019 se sentent à l'aise avec la gestion administrative et budgétaire que nécessite une autonomie pleine et entière. Cet axe de travail est à développer très tôt dans le déroulé de l'accompagnement car cet item est générateur de stress pour des jeunes qui se projettent vers une sortie des dispositifs de la protection de l'enfance.

En ce qui concerne l'accès au Droit commun, en collaboration avec la conseillère en économie sociale et familiale (CESF) du PEPS :

- **45%** des jeunes accueillis ont accès à des droits CAF (l'intégralité des jeunes pouvant le faire).
- **98%** des jeunes majeurs sont en capacité de renouveler seul leur CMU.
- **55%** ont fait une 1^{ère} déclaration d'impôts.
- **40%** ont entamés des démarches pour la recherche d'un logement future (explication des dispositifs de garant social et solidaire, montage et dépôt de dossier, etc...)
- **79 %** des jeunes accueillis au PEPS en 2019, estiment que la modalité d'accueil en hébergement et/ou chambre individuelle et l'accompagnement par un binôme psycho-social a contribué à développer leur bien-être et leur capacité d'autonomie.

➤ Axe 2 - L'insertion

Il soutient l'aide à la personne accueillie dans l'élaboration de son projet individuel d'insertion sociale et professionnelle, en soutenant les potentialités intellectuelles et en valorisant les savoirs faire professionnels. L'accompagnement psychosocial apporte un soutien matériel et un soutien relationnel qui favorise la reprise de confiance par rapport aux apprentissages, à la possibilité de réussir, d'atteindre ses objectifs et d'aller jusqu'au bout de ce que l'on entreprend.

• **Scolarité**

En 2019, **1 jeune sur 2** du PEPS était scolarisé.

- **35%** de ces derniers ont suivi un cursus scolaire ininterrompu, alors que **15%** sont dans ce que l'on qualifie de « scolarité perturbée » (essentiellement les jeunes filles du pôle internat entre 14 et 16 ans et en décrochage scolaire depuis plus de 2 ans). L'autre moitié a connu au moins un changement de filière, de dispositif, re-scolarisation.

En 2019, **4** jeunes accompagnés ont obtenu un diplôme : BAC, BEP, DELF, Titre professionnel

- **21** jeunes accueillis sont inscrits dans un cursus scolaire pouvant les amener sur l'obtention d'un diplôme d'ici 2 ans (1^{ère} ou 2^{ème} année Bac Pro, CAP).
- **3** jeunes sont sur des cursus post bac (BTS, Fac)
- **1** a été admis en prépa travail social.

- **Insertion professionnelle**

30 % des jeunes du PEPS ont été inscrit dans un dispositif d'insertion professionnelle.

14% des jeunes en recherche d'emploi ont obtenu un contrat de travail.

- **Accueil de jour et atelier de remobilisation « ZESTE »**

Depuis janvier 2018 La MECS PEPS a obtenu une extension de 5 places pour un atelier d'activité de jour et de remobilisation cuisine, nommé **le ZESTE** pouvant accueillir des jeunes bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance.

En 2019 le Zeste a accueilli **23 jeunes** (18 filles et 5 garçons) dont **la moitié provenant d'autres MECS** (*Rochefonds, Centre Fouque, La Reynarde, Bois Fleuri*) et d'AEMO (*Sauvegarde 13*).

Durant l'année il y a eu : **7 challenges culinaires et 6 sorties pédagogiques.**

L'éducateur technique propose un espace de remobilisation et de valorisation de la personne autour des médias de la cuisine et de la pâtisserie. Les fondements pédagogiques sont issus de la méthode différenciée combinée à la pédagogie par objectifs (PPO) et à la pédagogie de projet, l'objectif étant une progression personnalisée à partir d'une activité de groupe. En moyenne 3 à 4 jeunes ont été accueillis par jour. Nous avons connu une plus forte affluence sur le dernier trimestre 2019, nous obligeant à proposer **5 postes de travail par séance technique.**

Les principaux objectifs du Zeste sont :

- Travailler sur les compétences sociales transversales. Ce sont les savoirs être indispensables pour s'insérer et évoluer dans la société.
- Acquérir des compétences techniques. Ce sont les savoir-faire acquis dans le respect de l'environnement, des règles d'hygiène et de sécurité en vigueur.

Les modalités d'accueils sont :

- La participation de chaque jeune quel que soit son prescripteur a été préparée et évaluée avec les éducateurs référents en accord avec les Chefs de Services.
- Comme la plupart des adolescents arrivaient le matin sans avoir déjeuné, l'accueil s'est fait autour d'un petit déjeuner. Un moment privilégié pour démarrer en étant ensemble tout simplement.
- La remobilisation et la valorisation du jeune est la finalité du Zeste en proposant un espace socialisant aux jeunes pris en charge.

➤ **Axe 3 - La création de liens (l'ouverture)**

Cela permet d'expérimenter la bienveillance et la tolérance en étant à l'écoute de ses propres valeurs.

- **70%** des jeunes accompagnés sur 2019, sont évalués comme autonome sur le suivi des actes médicaux tels que les prises de rendez-vous, documents administratifs à jour, suivis réguliers, etc... Pour autant **49%** d'entre eux considèrent avoir à progresser sur la réduction des prises de risques (addictions, protections, etc...)
- **59%** des jeunes accueillis en 2019 ont pratiqué une activité sportive.
- **41%** ont eu accès à une activité de loisirs régulière et **24%** on fait des sorties culturelles plus d'une fois par mois.
- **66%** des jeunes accompagnés disent avoir gagné en autonomie sociale en ayant eu accès à une inscription dans un club sportif, de loisirs où culturel.

- **70%** des jeunes accompagnés repèrent avoir amélioré leur bien être en développant cette capacité à aller vers des activités sportives, de loisirs et culturelles.

En 2019, grâce au partenariat avec Culture du Cœur et le Festival de Marseille, de nombreuses sorties (Expos, théâtre, concerts, représentations danses, etc...) ont été réservées par les jeunes, avec ou sans accompagnements.

Les jeunes pris en charge au Pôle internat et au Zeste, ont participé à plusieurs transferts : Mondial du Chocolat à Lyon, Camp Ski à Monetier-les-bains, Camp rural dans le Tarn, Camp culturel à Paris, etc ... avec leurs éducateurs.

Un collectif de 5 jeunes du PHI a également pu passer une journée au Festival d'Avignon, ainsi qu'une journée en canoé à l'Isle-sur-la-Sorgue, avec une éducatrice et un psychologue.

Des jeunes du PEPS, et de l'ARS ont participé à la course de l'Algernon, en compagnie de professionnels de l'Association.

4.4) Soutien aux compétences des professionnels

Nous concevons et organisons une formation professionnalisée à partir d'une conception de la qualité des services inscrits dans notre projet d'établissement. La démarche est de passer à un questionnement interne où les personnes vont prendre des décisions pour participer à l'amélioration du dispositif auquel elles appartiennent.

Ainsi en 2019, les équipes ont pu se former de manière collective avec des intervenants extérieurs, sur les thématiques suivantes :

- Fondamentaux de la relation d'aide et de soin
- Approche clinique de la relation d'aide et de soin

Mais aussi en interne, lors de temps de formation ou de séminaires :

- Sensibilisation à la prise en charge du diabète, juin 2019 (HAD + ARS)
- Rencontre autour de « La santé sexuelle » en novembre 2019 en vue de l'accueil, sur le pôle internat, de la semaine de dépistage du VIH
- Séminaire du 26/06/2019 : « L'esprit de la visite à domicile : valoriser les capacités personnelles et le développement des potentialités »
- Séminaire cadres les 20 et 21 septembre 2019

4.5) La fin de prise en charge

78 sorties
du PEPS
en 2019

	PEPS	PHI	EVA	PI
Autonomie	15	11	1	3
Retour en famille/Tiers	14	1	9	4
Réorientation autre structure/ pôle ARS	27	0	15	12
Fin de PEC PEPS	4	2	0	2
Fin de PEC ASE / PJJ	14	3	3	8
Incarcération	2	1	1	0
Hospitalisation	1	1	0	1
TOTAL	78	19	29	30

Nous remarquons qu'en 2019 :

- **34,5%** ont été (ré)orientés sur un autre pôle du PEPS afin de favoriser au maximum la continuité de leur parcours ou sur un autre type de projet dont l'ARS ne dispose pas notamment la semi-autonomie pour les jeunes du pôle Evaluation.
- **19%** des jeunes sont sorties en accédant à un logement de type FJT ou logement autonome, grâce à un contrat de travail soit une augmentation de 10% par rapport à 2018.
- **18%** sont retournés dans leur cellule familiale, plus ou moins élargie, soit car le jeune avait besoin de tester à nouveau sa place au domicile, soit parce que le travail de séparation aura permis un retour du jeune de façon apaisée ou enfin par défaut d'orientation possible et adaptée.

Nous pouvons également signaler que 20% de sorties du pôle internat sont des fins du protocole d'urgence, donc déjà prévues dès l'admission.

Conclusion et Perspectives

Le travail réalisé et accompli sur l'année 2019, nous amène à souligner le mérite de toutes les équipes du PEPS qui font toujours preuve d'engagement, de professionnalisme et d'une grande humanité dans la mission qui leur est confiée.

Parmi les objectifs de travail énoncés lors du dernier bilan, nous pouvons conclure que :

Certains ont été atteints :

- Réaliser l'évaluation interne du PEPS
- Stabiliser l'équipe éducative du pôle internat
- Recentrer la visite à domicile au cœur de notre accueil MECS

D'autres, ont été engagés mais sont à poursuivre :

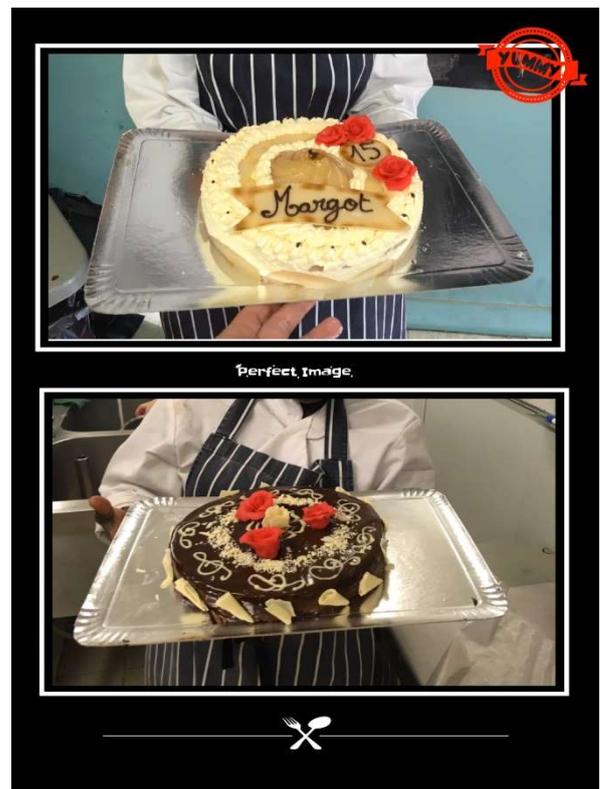
- Le travail en partenariat avec les structures de soins psychiques et les acteurs du secteur sanitaire et médicaux
- Poursuivre le partenariat avec la plateforme MECS, du travail de réflexion commune et d'écriture
- Améliorer l'accès et l'orientation vers les dispositifs de droit commun
- Améliorer le travail avec les familles
- S'approprier pleinement et faire vivre au quotidien la base de données sécurisées portant les dossiers individuels (PROGDIS)

Et enfin, de nouveaux seront à atteindre en 2020 :

- Réaliser l'évaluation des risques de maltraitance au regard de la mise en œuvre de la Charte de Bientraitance de l'A.R.S.
- Etoffer le partenariat avec les structures de relais temporaires et les séjours de ruptures
- Formaliser un partenariat avec un médecin généraliste

Annexes : Album photos 2019

Productions du ZESTE tout au long de l'année :



Entretien du jardin du Pôle Internat



Séances bimensuelles d'Équithérapie





Séminaire de travail



Activités, sorties et séjours



Course de l'ALGERNON

Octobre 2019



ENJOY TODAY

Perfect Image



A